



## Congé a la suite d'un conge parental

Par **rosy34070**, le **21/01/2008 à 17:29**

Eté 2003 je prends mes CP autorisé 3semaines, peu apres je tombe en arret maladie puis en conge pathologique et conge maternité, sachant qu'il me restais 11jours de CP à prendre et les congés acquis de mai 2003 à avril 2004(27.5j deCP cumulés). Je prend un conge parental de 3 ans,lors de mon retour on m'affirme que j'ais perdu tout mes CP. Sachant que l'on m'a dit texto avant de reprendre qu'ils me mettrai la pression pour que je craque ou on fait un protocole avec 2500€, apres 13 ans d'anciennté j'ai refusé et voilà. Je me sens amoindri car j'ai gardé mon salaire mais j'ai une chef au dessus de moi sachant que j'étais chef de caisse du meme magasin 4000m2 et quand je reviens il est de 8000m2. aucune augmentation de salaire depuis 2000. Qu'en pensez-vous!